

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2023-018

**Nombre de conseillers :**

En Exercice : - 18  
Présents : - 15  
Votants : - 16  
Dont 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le VENDREDI 09 JUIN à 19H30

Le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2023 et 02 juin 2023

**PRESENTS :** Mmes MM. GUTTIN Christine, maire ; COLUSSI Sylviane, DELUBAC Lilyan, JULLIN Jean-Claude, adjoints ; BEL Eléonore, BESSON Julia, BERNARD Arlette, BOSQUET Stéphanie, CIARDULLO Maxime, GIROUD-GARAMPON Maud, LADET François, LY Bernard, OLIVER Marie, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** MM. Mme IVOL Jacques, Karine LETELLIER, adjoints, STEPHANE Rodolphe, conseiller municipal, ayant respectivement donné procuration à M. Mmes LY, GUTTIN et BERNARD.

**ABSENTS :** MM. CARRE Pierre et OLIVIER Robert, conseillers municipaux.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. DELUBAC.

**OBJET: PASSAGE DE CANALISATIONS ELECTRIQUES SOUTERRAINES: CONVENTION AVEC ENEDIS:**

Affaire Enedis n° DA24/055381 MOED TISEA DO-COFFRETS BT-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS ;

Madame le Maire rappelle la convention de servitudes avec Enedis pour l'alimentation d'un coffret BT – Avenue du 19 mars 1962, dans le cadre de l'aménagement du Cœur du Village, régularisée entre la société ENEDIS et la commune de Chirens, le 16/01/2023, pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle section AD n°906, lui appartenant.

Aucune indemnité ne sera perçue par cette convention.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après «MANDANT») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après «MANDATAIRE»), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000€, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079) – 34 Place des Corolles, identifiée au SIREN sous le n°4444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- FAIRE toutes déclarations;

- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait à CHIRENS le 09 juin 2023

Christine GUTTIN,  
Maire de Chirens

